



COMMUNE DE
**COURCELLES
SAPICOURT**

INFO'OURCELLES – SAPICOURT

PARTICIPATION CITOYENNE

Avec l'arrivée du Capitaine ORMANCEY à la tête de la Brigade de Gendarmerie de Gueux, il a été possible de relancer notre projet de « Participation Citoyenne », refusé par son prédécesseur dans notre village en 2018. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante, ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la gendarmerie nationale, « Participation Citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre. Les principaux objectifs de la démarche sont les suivants :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier ou d'un village, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages (surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...).

Faites-vous connaître en mairie, si vous souhaitez devenir « acteur de votre sécurité ». Une réunion d'information sera organisée à votre attention. Quelques personnes ont déjà manifesté leur intérêt pour participer à cette démarche.

CONCERT A L'EGLISE LE 23/06/2019

Le trio vocal « Les Nébuleuses » donnera un **concert lyrique dans notre église le dimanche 23 juin prochain à 16h00**. Ce trio est composé de Clothilde CULEUX (Soprano), qui est née à Courcelles-Sapicourt et y réside toujours, Agathe PETITJEAN (Mezzo-Soprano), et Bobo DIABATE (Alto). La première partie sera interprétée a cappella. La seconde, plus profane et classique, sera accompagnée au piano par Thaïs BILLIET.

Au programme : Monteverdi, Poulenc, Mendelssohn, Purcell, Puccini, Mozart, Rossini, Brahms, Schumann, etc. L'entrée sera gratuite, avec libre participation.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les Procès-Verbaux complets des réunions du Conseil Municipal, ainsi que les documents budgétaires de la commune, sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique « Mairie et Grand Reims ». Ils sont également consultables en mairie. Vous trouverez ci-dessous les points les plus significatifs évoqués lors des dernières réunions du Conseil les 28 février et 29 mars 2019.

- Séance du 28 février 2019 :

- Délibération vote du compte-administratif (Hors restes à réaliser Recettes : 475522,55 € - Dépenses : 357026,41 €)
- Délibération votes du compte de gestion 2018, et de l'affectation des résultats
- Délibération vote des subventions (Comité des Fêtes : 1200 €, ADMR : 190 €, Pompiers de Muizon : 150 €, MARPA de Pargny lès Reims : 150 €, Courcelles des France : 75€, La Veslardanne : 50 €)
- Délibération achat d'un radar pédagogique qui sera installé dans le quartier de Sapicourt.
- Principaux travaux d'investissements prévus en 2019 (Trottoir rue Paul Bouton entre l'entrée du village en venant de Rosnay, et la rue de Bury. Achat d'un terrain réservé d'environ 1990 m² pour la réalisation d'une sortie douce de la zone des Larris, compensée par la vente d'un terrain permettant de réaliser la sortie du lotissement dans la rue de Bury. Réalisation d'un petit parking rue de l'église. Pose d'un filet de protection complémentaire le long du terrain de tennis. Réfection de la dalle extérieure très dégradée d'accès à notre salle communale...)

- Séance du 29 mars 2019 :

- Délibération vote des taxes communales : Les taux sont inchangés par rapport à 2018.
- Délibération cession au Grand-Reims de la parcelle sur laquelle est installé le dessableur de la station d'épuration.
- Délibération ASA : Voir ci-dessous ;
- Délibération pour mise en œuvre d'un éclairage public rue Georges Ronseaux et Impasse Charrière.
- Délibération pour l'installation d'un ralentisseur sur la RD228 près du terrain multisport (Soumis à l'avis du département).
- Présentation d'un projet éolien privé sur le plateau (La décision du Conseil est repoussée à une prochaine réunion).

RESIDENCE PERSONNES AGEES

Depuis 2011, la Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie de Pargny-lès-Reims, est aux petits soins pour ses résidents, tous âgés de plus de 60 ans mais encore en bonne autonomie. Cette résidence à taille humaine de 22 logements, est adaptée au bien-être des seniors. Elle leur propose d'y séjourner, de façon temporaire ou définitivement, dans un cadre de vie sécurisant, joignant une présence professionnelle 24 heures sur 24, au confort d'appartements modernes qu'ils peuvent meubler suivant leurs goûts. A la MARPA « Les Sources », dans le cadre verdoyant du parc de l'ancien château, les résidents profitent de l'accompagnement d'une équipe de sept salariés formés et compétents. Ils bénéficient de

services suivant leur choix (Restauration, animations, sorties ...). Si vous êtes intéressé pour un membre de votre famille, n'hésitez pas à contacter Déborah ARNETON, responsable de la résidence (03 26 84 21 55), afin de la visiter, et de vous renseigner sur les conditions d'accès.

VISITE GUIDÉE DU MARAIS DU CLOS

Monsieur le Maire vient de signer une convention avec le conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, dont l'objet est de confier au conservatoire la préservation et la gestion écologique des parcelles C66 et C85 situées au lieu-dit La Perche, dont la commune est propriétaire.

Le marais abrite une flore et une faune patrimoniales. D'un point de vue floristique, une espèce rarissime, protégée à l'échelle nationale et européenne est encore susceptible d'être présente sur le site : le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*), orchidée des milieux humides. (Vous pouvez consulter à ce sujet notre site Internet à l'adresse : <https://www.courcelles-sapicourt.fr/documents-durbanisme/zone-natura-2000-10-fevrier-2016/>)

Dans le cadre de la convention, **une visite guidée par le conservatoire des espaces naturel aura lieu le samedi 18 mai prochain à 15h00**. Inscrivez-vous en mairie ou par e-mail, le nombre de participants est limité.

TRAVAUX RUES DE LA COMMUNE

Nous rappelons que la compétence voiries est transférée à la Communauté Urbaine depuis le 1^{er} janvier 2017. Pour ces voiries, le rôle de la commune consiste à solliciter des travaux dans certaines rues, à faire en sorte que les sollicitations soient suivies d'effet (!), et à participer à l'établissement du programme et du suivi des opérations. Les travaux réalisés sur les trottoirs de la route départementale, ne concernent pas le Grand-Reims, et demeurent à la charge de la commune.

Nous en savons un peu plus sur le planning de réfection des rues de l'Eglise, du Lavoir, des Favières, et Gerbault dans le quartier de SAPICOURT.

Les travaux relatifs au remplacement des canalisations générales d'alimentation en eau devraient être entrepris cet été (Le bureau d'étude a démarré ses études). Le SIEM devrait poser ses fourreaux pour l'électricité, l'éclairage public et le téléphone à partir du mois d'octobre. Les travaux de la chaussée devant démarrer début 2020. L'impasse de la Fontaine, doit faire l'objet de la réalisation d'un bicouche (avec purges) dans les semaines ou les mois qui viennent.

Pour les différentes chaussées comportant des dégradations plus ou moins importantes (Rue du Vantelet, rue des Grandes Années, ruelle du Bois de l'Hôtel-Dieu, chemin du Bémont, principalement), il a été demandé au Grand-Reims de réaliser des reprises.

En ce qui concerne la ruelle du Bois de l'Hôtel-Dieu et la rue du Vantelet, une demande sera faite au Grand-Reims afin de réaliser à terme une réfection complète

de la voirie. Cette réfection ne sera pas réalisée lors de la présente mandature.

SITUATION ELECTORALE

Avec le Répertoire Electoral Unique (REU) pour l'ensemble du pays, il vous est maintenant possible de vérifier sur quelle liste électorale vous êtes inscrit, en vous rendant sur le site service-public.fr

Attention, lorsque vous remplissez le formulaire, indiquez tous vos prénoms, dans l'ordre, tels qu'ils sont inscrits sur votre acte de naissance, avec les accents. Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai prochain. Le bureau de vote en mairie, sera ouvert de 8h00 à 18h00.

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE

Le conseil municipal, lors de sa séance du 29 mars dernier, a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à déposer un dossier en préfecture pour la création d'une ASA des propriétaires des vignes des zones du Mont d'Or, des Hautelles, du Ru et des Lampages. Cette ASA aura pour objet principal l'entretien du chemin près du cimetière, et des rives du Ru des Lampages.

Cela, dans la continuité de l'étude hydraulique et à la parcelle, réalisée par la SAFER en 2018 et 2019, et présentée lors des réunions publiques des 14 mai 2018 et 29 janvier 2019. Lors de la réunion du 14 mai 2018, un groupe de travail a été créé de façon à travailler avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture sur les pièces du dossier qui sera fourni en préfecture (Statuts de l'ASA, périmètre retenu, études hydraulique et à la parcelle ...).

Les principales étapes de la procédure de constitution sont les suivantes :

- Dépôt en préfecture du dossier de constitution.
- Enquête publique sur arrêté préfectoral réalisée par un commissaire enquêteur, avec vote des propriétaires et nu-propriétaires des vignes.
- Assemblée constitutive de l'ASA, si le vote est favorable.

INSCRIPTION TRANSPORTS SCOLAIRES

Les inscriptions aux transports scolaires 2019/2020 sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims, auront lieu du 20 mai au 15 juillet 2019.

Les parents des élèves inscrits aux transports pendant l'année scolaire en cours, recevront à leur domicile entre le 1^{er} et le 15 mai, un courrier leur annonçant les dates d'inscription pour la rentrée, ainsi que leur identifiant personnel pour effectuer leur inscription en ligne sur le site internet www.grandreims.fr à partir du 20 mai.

Les nouveaux inscrits aux transports pour la rentrée pourront effectuer leur demande en ligne dès le 20 mai. Pour toutes les demandes enregistrées avant le 15 juillet, les cartes de transport seront envoyées au domicile des élèves avant la rentrée scolaire.